

Allemagne

La crise ukrainienne a fait ressurgir les projets de gaz de schiste Page 18



Gestion de fortune

Les exigences de la clientèle étrangère augmentent Page 19

SMI
8752,86 +1,08%

Euro Stoxx 50
3313,80 +0,26%



Dollar/franc 0,8997

Euro/franc 1,2183

Baril Brent/dollar 109,57

Once d'or/dollar 1259,50

HSBC: la banque genevoise risque une inculpation

> **France** Les magistrats annoncent leur volonté de mettre en examen HSBC Private Bank pour blanchiment de fraude fiscale

> **Indignation** en Suisse

Catherine Dubouloz et Alexis Favre

La banque HSBC Private Bank, à Genève, est «susceptible d'être mise en examen pour des faits de blanchiment de fraude fiscale». Voilà, selon *Le Monde*, la conclusion tirée par les deux magistrats qui enquêtent sur l'affaire HSBC depuis avril 2013. Dans son édition du 11 juin, le journal dévoile des documents judiciaires, dont la teneur est accablante pour la filiale de la banque.

«Les enquêteurs ont accumulé documents et témoignages confirmant l'implication de la banque dans un système de fraude fiscale généralisée», écrit *Le Monde*. HSBC est soupçonnée d'avoir aidé près de 3000 contribuables français à frauder le fisc. Une information judiciaire a été ouverte à Paris en avril 2013, sur la base des informations tirées des listings dérobés par l'informaticien Hervé Falciiani.



Basée à Genève, HSBC Private Bank est soupçonnée d'avoir aidé près de 3000 contribuables français à frauder le fisc. «Le Monde» affirme que les enquêteurs possèdent des documents et des témoignages. ARCHIVES

Dans leur synthèse, les magistrats écrivent: «Il apparaît [...] que la banque HSBC Private Bank (Suisse), dans le cadre des faits de blanchiment dont nous sommes saisis, a bénéficié du produit des faits de fraude fiscale et a, en organisant l'opacification de flux financiers, blanchi les fonds d'origine illicite en permettant à des milliers de clients détenteurs d'avoirs très importants de les soustraire à l'administration fiscale française.» «L'établissement

bancaire a mis à disposition de ses clients des comptes au nom de sociétés offshore et les a conseillés afin qu'ils puissent dissimuler leurs avoirs», précisent les juges. Ces conclusions convergent avec celles tirées par l'actuel secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, à l'époque député. En juillet 2013, dans un rapport d'information, il avait critiqué «le mode de fonctionnement de [l']établissement, largement fondé sur le cloisonnement et la dissimu-

lation». Selon ses calculs, le montant des avoirs figurant sur les comptes s'élevait à près de 5 milliards de dollars durant la période concernée (novembre 2005 à février 2007).

Autre élément nouveau: une coopération internationale se met en place, de riches Belges étant également soupçonnés d'avoir dissimulé des avoirs. Les juges d'instruction «ont signé, le 4 juin, avec leur homologues du Tribunal de Bruxelles, le juge Michel Claise, un protocole

d'accord pour la création d'une équipe commune d'enquête franco-belge», selon *Le Monde*.

Les deux juges qui travaillent sur le dossier HSBC, Renaud Van Ruymbeke et Charlotte Bilger, ne sont pas les mêmes que ceux chargés de l'affaire UBS. Mais les soupçons sont similaires: dans le cas de HSBC, l'instruction a été ouverte pour «démarchage illicite» et «blanchiment en bande organisée de fraude fiscale». Dans le cas d'UBS France et UBS AG, les deux volets du dossier concernent également des accusations de démarchage illicite de clients sur sol français et de blanchiment de fraude fiscale. En juin 2013, UBS AG a été mise en examen pour démarchage bancaire illicite et UBS France pour complicité. Mais la banque aux trois clés a échappé à l'inculpation pour blanchiment de fraude fiscale ou complicité de ce chef, elle a été placée sous le statut de témoin assisté.

Contactée mardi, l'antenne helvétique de gestion de fortune de HSBC se refuse à tout commentaire sur la procédure en cours. En janvier dernier, elle avait indiqué au *Temps* «prendre très au sérieux la conformité avec la loi» et assuré que si HSBC «soupçonne des pratiques s'apparentant à de l'évasion fiscale, le groupe n'engage pas ou cesse toute relation commerciale».

Pour l'avocat fiscaliste Philippe Kenel, l'éventualité d'une mise en examen de HSBC Private Bank pour blanchiment de fraude fiscale est «très préoccupante»: «Après les Etats-Unis, chacun y va désormais à

son tour, en se moquant complètement de la territorialité du droit. On entre dans une ère où cette notion ne veut visiblement plus rien dire.»

Le Lausannois fait une différence claire entre le démarchage illicite et le blanchiment de fraude fiscale: «Si les juges français arrivent à établir qu'il y a eu démarchage illicite sur sol français, je ne vois pas grand-chose à y redire. En revanche, il semble qu'ils reprochent ici à la banque d'avoir violé le droit français en Suisse. Et ça, c'est problématique.» Pour Philippe Kenel, «cette affaire montre l'importance de négocier une solution de règlement du passé pour les banques suisses, pour éviter qu'elles ne soient pénalement poursuivies les unes après les autres».

«Il semble que les juges français reprochent à la banque d'avoir violé le droit français en Suisse»

Une analyse que partage le conseiller national Christian Lüscher (PLR/GE): «Il faut absolument mettre un terme aux mises en examen d'établissements suisses pour des faits commis en Suisse, où ils ne sont pas des infractions!» L'avocat en appelle au Conseil fédéral: «J'invite Simonetta Sommaruga, ministre de la Justice, à prendre contact avec son homologue française pour lui signifier que cette façon de faire n'est pas acceptable.»

Contacté, l'Office fédéral de la justice signifie qu'il ne peut interférer avec la souveraineté pénale de la France. En revanche, précise son porte-parole, «l'infraction de «blanchiment de fraude fiscale n'existant pas en Suisse en matière d'impôts directs, les demandes d'entraide judiciaire présentées dans le cadre de la procédure contre HSBC seront rejetées si elles impliquent l'usage de la contrainte procédurale, par exemple la levée du secret bancaire».

Collaboration:
Pierre-Alexandre Sallier

En dépit de ses démêlés judiciaires, le groupe Reyl retient ses clients

> **Apport net de fonds** de 1,2 milliard en 2013 pour le financier genevois

Le groupe financier genevois Reyl & Cie, dont le fondateur Dominique Reyl et son fils François sont sous le coup d'une mise en examen par la justice française, ont publié mardi des résultats annuels «en nette progression», selon François Reyl. La valeur de l'ensemble du patrimoine confié par des institutions financières et des particuliers a augmenté de 24% l'an dernier à 9,1 milliards de francs. Abstraction faite de l'effet de la hausse des marchés financiers, les apports additionnels de la clientèle ont atteint 1,2 milliard. Les bénéfices ont progressé de 180% à 24,7 millions.

Au cœur du groupe, les activités de gestion de fortune – réunies dans l'entité bancaire Reyl & Cie – ont vu la valeur du patrimoine confié progresser de 12% à 5,7 milliards de francs. Hors effet marché, l'argent confié par la clientèle est resté stable. «La clientèle est demeurée fidèle, évidemment l'activité commerciale de nos cadres [pour attirer des nouveaux fonds] a été amoindrie par cette affaire [judiciaire]», a admis François Reyl, lors de la présentation de son bilan 2013.

Dominique et François Reyl sont visés par une enquête française pour «blanchiment de fraude fiscale» liée à de présumés clients disposant de comptes non déclarés. Un effet collatéral de l'affaire Cahuzac – du nom du ministre français

tombé au printemps 2013 pour avoir caché un compte en Suisse.

Le fils de Dominique Reyl s'est dit mardi matin «confiant dans l'issue de la procédure judiciaire en cours, qui permettra de rétablir la

vérité et de ramener cette affaire dans les proportions qu'elle n'aurait jamais dû quitter». Le directeur général précise que «des derniers clients français ont été incités à régulariser leur situation

avec le fisc». La procédure judiciaire en cours n'aura été «qu'un accélérateur de l'histoire» qui «conforte l'évolution de notre modèle d'affaire», a estimé François Reyl.

Le groupe s'est diversifié dans la gestion de fonds de placement pour d'autres institutions en 2003, cette activité pesant un gros tiers des actifs confiés. Depuis 2012, son activité de gestion de fortune est complétée par des services de «corporate advisory» – conseils financiers à destination des entreprises dont ses clients sont propriétaires. En plein développement, ces services ont permis aux bénéficiaires de la banque Reyl & Cie – 6,3 millions de francs – de plus que doubler durant cette année des plus agitées.

P.-A. S.

Pas de programme américain pour Reyl

Le groupe Reyl se réserve le droit de ne pas participer au programme de régularisation ouvert par Washington. «L'audit conduit par nos conseillers externes nous laisse la possibilité d'entrer ou non dans la catégorie 3 d'ici à octobre», a indiqué mardi François Reyl. Les banques de cette catégorie sont celles ayant une clientèle interna-

tionale sans Américains n'ayant pas déclaré leur compte. «Ce segment ne nous a jamais concernés; au contraire, notre volonté est de développer une clientèle américaine en règle, servie par une entité enregistrée à la SEC», précise François Reyl. Le patrimoine confié atteint une centaine de millions de francs. **P.-A. S.**

En vue

Acer 17	ICE 19
Apple 17	Leclanché 18
Credit Suisse 19	PayPal 18
Euronext 19	Reyl & Cie 13
Facebook 18	Saint-Gobain 18
HSBC 13	UBS 13

✈ **Venise, Leipzig**
et **Nice** dès **49 CHF**
depuis Genève

etihadregional.com

ETIHAD
Regional

Operated by Darwin Airline